

Consultation identité visuelle Championnats du monde de LUTTE 2017

**Date limite de réception des candidatures :
Le vendredi 29 mai 2015 à 17h00**

1. Préambule

La Fédération Française de Lutte et disciplines associées (FFLDA) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée en 1913. Elle a pour but la pratique de l'activité sportive LUTTE en ses différents styles, ainsi que les disciplines sportives qui lui sont associées.

La FFLDA a principalement 3 missions :

- Réglementer et diriger la pratique de la lutte olympique dans ses 3 styles (lutte féminine, lutte libre et lutte gréco romaine) et des disciplines associées (gouren, sambo, grappling).
- Assurer le développement et la promotion des fonctions éducatives, sociales et culturelles de la lutte et des disciplines associées.
- Concourir à la formation des cadres (diplôme d'entraîneur, d'arbitres, grades).

2. Objectifs de notre démarche

Dans le cadre de son projet fédéral 2013/2017, la FFLDA a souhaité candidater à un événement Mondial d'envergure durant cette période.

Avec un dossier bien construit, la United World Wrestling (fédération internationale) a donc logiquement accordé l'organisation des Championnats du monde de lutte seniors 2017 à notre fédération.

Cet événement sportif se déroulera à Paris Bercy Arena en août 2017 et sera organisé selon les trois axes directeurs suivants :

- Offrir tout d'abord aux athlètes de tous les pays des conditions d'accueil et d'organisation idéales, car les athlètes doivent rester au cœur de nos préoccupations.
- Offrir à notre fédération internationale (UWW) un environnement exceptionnel, une scène unique pour promouvoir dans les meilleures conditions notre sport auprès des décideurs du mouvement olympique international, des médias, des partenaires et du grand public.
Paris est la 1^{ère} destination touristique au monde et nous devons nous appuyer sur cet atout majeur pour mettre en valeur notre sport.
- Enfin et prioritairement, permettre le développement de notre sport grâce à cet événement qui doit laisser un héritage.

En partant de ces éléments, la FFLDA a donc décidé de lancer une consultation sur l'identité visuelle et la création des outils et supports de communication en découlant, selon le calendrier suivant :

- **Avant le 5 mai 2015** : Diffusion du cahier des charges,
- **Au plus tard le 29 mai 2015** : Réception des réponses complètes, avec notamment les ébauches initiales, pistes de réflexions et maquettes ou pré-maquettes permettant au Comité d'Organisation de faire un choix objectif, basé sur des critères autres que l'aspect financier uniquement,
- **Au plus tard le 30 juin 2015** : Le Comité d'Organisation annoncera le (les) candidat(s) choisi(s),
- **Fin août (avant les championnats du monde de Las Vegas)** : Le logo, ainsi que la charte graphique devront être présentés au Comité d'Organisation,

Ce cahier des charges est divisé en plusieurs lots, auxquels les candidats peuvent répondre totalement ou partiellement.

3. Propriété intellectuelle

Le Comité d'Organisation s'engage (sur simple demande écrite) à retourner les dossiers ainsi que l'ensemble des pièces fournies aux candidats qui ne seront pas retenus. Tous les éléments graphiques proposés resteront propriété de leur auteur et ne seront en aucun cas utilisés, même partiellement, par le Comité d'Organisation dans le cadre de la communication « Mondial 2017 ».

Le candidat choisi cède, à titre exclusif, au Comité d'Organisation, l'ensemble des droits patrimoniaux attachés à l'identité visuelle, aux logos, signatures, chartes graphiques et autres créations produites, acceptées et validées, dans le cadre de l'objet de la présente consultation, comprenant le droit de reproduction, le droit de représentation et le droit d'adaptation, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, pour la durée légale de protection des droits, en toutes langues et pour tous pays.

Les droits cédés comprennent le droit pour le Comité d'Organisation de procéder au dépôt en tant que marque de tout ou partie du ou des logos et de tout élément de l'identité visuelle, quels que soient les territoires et les classes de dépôt, ainsi que le droit de commercialiser directement ou indirectement auprès de tout public, sans limite de nombre, le logo ou les logos et tout élément de l'identité visuelle à titre onéreux ou gratuit sur tous supports papier, électronique, numérique, magnétique, et par tous procédés connus ou à venir.

Le prestataire garantit au Comité d'Organisation que ces éléments ne sont grevés d'aucun droit de tiers. Il garantit la jouissance des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques. Il déclare notamment que l'identité visuelle est entièrement originale et ne contient aucun emprunt à une autre œuvre, de quelque nature que ce soit, qui serait susceptible d'engager la responsabilité du Comité d'Organisation et s'engage à

vérifier la disponibilité des éléments qu'il proposera au Comité d'Organisation, notamment en procédant aux recherches d'antériorité et aux autres démarches nécessaires.

Le prix de la cession est compris dans le prix proposé par le candidat.

4. Rémunération

Le Comité d'Organisation ne versera aucune indemnisation aux participants à la consultation.

Le candidat retenu sera réglé à hauteur de :

- 30 % à réception du bon de commande validé par le Comité d'Organisation
- 70 % à la remise effective des livrables acceptés par le Comité d'Organisation

5. Candidature

Chaque candidat devra proposer une offre comprenant :

- Une lettre de candidature sur papier en-tête
- Une présentation de la société en quelques lignes
- Une proposition financière globale hors taxe, précisant les tarifications par lot.
- Les propositions de créations sur tout ou partie des lots ci-dessous :

1^{er} Lot : Le logo

- création du logo et de la charte graphique du « Comité d'Organisation des Championnats du monde seniors 2017 »
- déclinaison « print » des différents supports de communication : cartes de visite, cartes de correspondances, en tête de lettres, dossiers de présentation etc.
- déclinaison « web », pour utilisation sur les réseaux sociaux (comptes officiels twitter, facebook, instagram etc.) et le futur site internet de l'événement, les bannières de promotion de l'événement (plan media)

2^{ème} Lot : Le visuel

- Création du visuel de l'événement
- Déclinaison sur tous les supports de communication, tels affiches, tracts, programmes ou encore les supports textiles (tee-shirt...)

3^{ème} Lot : La mascotte

- Création du visuel de la mascotte, emblème de l'évènement
- Déclinaison numérique pour animation 3D
- Déclinaison pour création de produits dérivés 2D et 3D

4^{ème} Lot : Le site internet

Après le choix du logo et des visuels, mise en forme :

- Du site internet : Celui-ci devra être marchand (billetterie, boutique, ...)
- Des pages d'accueil pour les réseaux sociaux (facebook, twitter...)

Les candidats seront libres de compléter tout ou partie des 3 lots ci-dessus par d'autres propositions, à condition de rester dans l'esprit visé.

6. Modalités de remise des candidatures

Les éléments de présentation de la candidature devront être adressés complets, en français :

- Par mail : ffl@fflutte.org
- Par courrier postal : Fédération Française de Lutte – 2, rue Louis Pergaud – 94706 Maisons Alfort cedex
- En mains propres contre décharge, au siège de la fédération du lundi au vendredi de 9h à 17h

7. Modalités de sélection des candidatures

Les propositions seront choisies selon l'offre économiquement la plus avantageuse et selon les 3 critères suivants :

- Créativité
- Stratégie
- Tarifs

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de négocier avec les 3 candidats arrivés en tête du classement.

Le choix du candidat retenu sera notifié par courrier électronique.

Si toutefois aucun candidat n'était retenu, une nouvelle consultation serait lancée.

8. Renseignements techniques complémentaires

Contact :

M. Jean-Philippe DOS PRAZERES

Tél : 01 41 79 59 10 / 06 22 08 95 65

Mail : jp.dosprazeres@fflutte.org